

**Quel est le problème ?**

Le rappel concerne le pneu arrière monté en usine sur les motos V-Strom 800DE/ DL800DE 2023 et 2024. Le pneu peut présenter des fissures ou d'autres déformations de la bande de roulement à grande vitesse. Dans le pire des cas, des parties de la bande de roulement peuvent se détacher, ce qui nuit à la sécurité de conduite de la moto.

Que signifie le rappel ?

Le rappel signifie que Suzuki Motor Corporation (Suzuki) demande à tous les propriétaires des motos concernées de ne pas utiliser la moto jusqu'à ce que le pneu arrière monté en usine soit remplacé.

Quelles sont les motos concernées par le rappel ?

Le rappel concerne spécifiquement les modèles V-Strom 800DE/ DL800DE 2023 et 2024.

Ma moto est-elle concernée par ce rappel ?

Si vous possédez un modèle V-Strom 800DE/ DL800DE 2023 ou 2024, votre moto est concernée par ce rappel.

J'ai une V-Strom 800, le rappel s'applique-t-il aussi à ma moto ?

Non, le rappel ne concerne que le modèle 800DE. Les V-Strom 800DE/ DL800DE sont reconnaissables à leurs roues en fil de fer.

J'ai un V-Strom 650 (XT)/ 1050 (DE), le rappel s'applique-t-il également à ma moto ?

Non, le rappel ne concerne que la V-Strom 800DE/ DL800DE.

Puis-je rouler en toute sécurité jusqu'à ce que le rappel soit effectué ?

Suzuki demande à tous les propriétaires de ne pas utiliser leur moto tant que le pneu arrière n'a pas été remplacé. Si des déformations, des fissures ou des vibrations anormales se produisent déjà, il faut cesser d'utiliser la moto et contacter votre concessionnaire.

Quand le rappel aura-t-il lieu ?

La date exacte du rappel n'est pas encore connue. Moteo Two Wheels Belux informera les concessionnaires et les propriétaires dès que le pneu de remplacement sera disponible et que le rappel pourra être effectué.

Quel est le coût de ce rappel ?

Ce rappel n'entraîne aucun coût pour vous en tant que propriétaire.

Quand serai-je informé ?

Les propriétaires seront informés dès que possible lorsque nous aurons plus d'informations sur les prochaines étapes. Vous recevrez une notification de votre concessionnaire ou directement de Moteo Two Wheels Belux.

Puis-je agir moi-même ?

Pour l'instant, nous vous demandons de ne pas utiliser le vélo jusqu'à ce que le pneu de remplacement soit disponible. Vous pouvez contacter votre revendeur pour toute question ou instruction complémentaire.

Que se passe-t-il si mon pneu arrière a déjà été remplacé ?

Si votre pneu arrière a déjà été remplacé, vous n'êtes pas concerné par le rappel.

Comment puis-je savoir si mon pneu arrière fait partie du rappel ?

Vous pouvez vérifier si votre pneu arrière fait partie de ce rappel en vérifiant la marque et le type du pneu. Le pneu arrière d'origine est le Dunlop Trailmax Mixtour B. Ce pneu a le suffixe « B » et la spécification 150/70R17 M/C 69H avec chambre à air. Si votre pneu présente ces caractéristiques, vous êtes prié de ne pas utiliser le vélo jusqu'à ce que le pneu arrière soit remplacé.

Reconnaître le pneu d'origine :

Marque/type :

Dunlop Trailmax Mixtour B (le pneu arrière d'origine a un « B » ajouté). Type avec chambre à air 150/70R17 M/C 69H.





Le pneu arrière de mon V-Strom 800DE/ DL800DE a été remplacé par un Dunlop Trailmax Mixtour sans ajout de 'B'. Ce rappel s'applique-t-il également à moi ?

Non. Le rappel ne concerne que les V-Strom 800DE/ DL800DE équipés de Dunlop Trailmax Mixtour B.